



Audience avec le DASEN du Tarn-et-Garonne 04 juillet 2025

DSDEN 82 : IA DASEN : M. Le Normand / Secrétaire Général : M. Bigot

FNEC FP-FO 82 : Rudolphe Bekhdadi pour le **SNUDI-FO** / Romain Aufaure pour le **SNFOLC**

ODJ :

1) **SNUDI-FO 82**

- Situations individuelles et collectives du 1er degré dans le département

2) **SNFOLC 82**

- Situations individuelles et collectives du 2nd degré dans le département

3) **Fonctionnement et communication entre l'administration et nos organisations syndicales**

1) **SNUDI-FO 82**

a) **Relation Parents - Enseignants / RSST / Protection Fonctionnelle / Rôle des IEN**

SNUDI-FO - Lorsque des parents remettent en cause la valeur professionnelle d'un enseignant, ont des propos diffamants.

Nous demandons que l'IEN reçoive en entretien les enseignants qui peuvent être accompagnés d'un tiers (un représentant du SNUDI-FO par exemple). Que l'IEN rencontre ensuite les parents. Qu'il rende compte de ses actions auprès des enseignants. Qu'il rappelle par écrit aux parents, les règles qui président toute communication entre eux et les enseignants.

Si tout usager du service public a le droit de demander des explications, il doit le faire en respectant toujours les personnes et leur fonction.

Cette procédure est à l'œuvre en cas de différends entre personnels. Mais elle ne l'est plus quand cela concerne des parents.

Des IEN peuvent dépêcher, au débotté, un CPC, en classe, pour vérifier que l'enseignant fait bien son travail, choisissent de ne pas convoquer en entretien ces parents, et misent sur le temps pour que la situation se tasse d'elle-même. Nous devons insister pour que ces derniers consentent à les recevoir et que la situation n'en reste pas là. Face aux parents, certains sont très conciliants. Cela doit changer.

Dans le cadre de la protection fonctionnelle, nous demandons à ce qu'une réponse soit donnée à tout agent qui en fait la demande.

Nous demandons, lorsque le SNUDI-FO 82 écrit aux uns ou aux autres, pour leur rappeler leurs engagements et demander : "quels sont les avancements à ces dossiers ?", qu'ils nous

répondent. Cela concourt à la bonne qualité du dialogue social.

DASEN - Concernant le rôle des IEN tel que vous l'avez évoqué. Cela sera discuté avec eux, pour harmoniser les pratiques et faire en sorte que les enseignants se sentent protégés par la hiérarchie. Il y a une multiplicité de comportements diffamants, agressifs, violents de parents envers les enseignants. Nous souhaitons les protéger comme je l'ai dit aux OS en instance.

Il y a du retard dans le traitement des demandes de protection fonctionnelle, dû au changement de procédure pour les rédiger. Des réponses seront apportées. Il faut savoir que la politique en ce sens a changé et que 99% des demandes sont accordées par le Recteur.

NDLR : Nous verrons bien s'il y a adéquation ou pas entre les paroles et les actes.

b) Enseignants contractuels / CRPE / Précarité et pénurie de l'emploi

SNUDI-FO - Vous vous félicitez lors d'une instance, qu'une grande partie des contractuels sur le département passaient le CRPE. Nous constatons pourtant un accompagnement des personnels, insuffisant pour ce faire.

DASEN - Il me semble qu'il y a eu des réunions d'information auprès des personnels contractuels pour passer le CRPE.

SNUDI-FO - Une grande partie d'entre eux n'a pas vu leur contrat renouvelé à la rentrée de cette année. Ils ont d'ailleurs reçu leur attestation employeur fort tard, les empêchant de percevoir leurs indemnités chômage, ce qui est illégal. Nous vous l'avions signalé ainsi qu'au rectorat. Pourtant, pour répondre à la pénurie d'emploi de PE dans le département, ils ont été recrutés au compte-goutte, tout au long de l'année. Beaucoup n'ont pas eu connaissance de l'ensemble des conditions pour passer le CRPE. Ainsi des candidats qui ont travaillé sur leur temps personnel pour le préparer, qui ont été reçus haut la main, aux épreuves d'admissibilité, ont été empêchés de passer les épreuves d'admission, car ils ne remplissaient pas les conditions suffisantes sur le plan administratif. C'est impensable, pourtant c'est arrivé, des personnels appréciés de tous : élèves, parents, collègues.

DASEN : - Je vais proposer au niveau académique, une note explicative rappelant les modalités pour passer le CRPE. Qu'elle soit ajoutée systématiquement à leur contrat de travail. Sachez qu'en raison de la politique d'austérité budgétaire, aucun contractuel ne sera embauché à la rentrée. Cela évoluera probablement au cours de l'année en fonction des besoins en personnels.

SNUDI-FO - Dès la rentrée de septembre, des postes vacants étaient occupés par un grand nombre de brigades, ce qui a empêché un grand nombre de remplacements habituels pour formations, missions, notamment. Il a fallu attendre octobre, pour que des listes complémentaires soient recrutées (3 sur le département, 44 en Haute-Garonne). Cela s'est encore avéré insuffisant, et vous avez à nouveau, recruté des contractuels. Pour les mêmes raisons que cette année, encore nous demandons que les 20 LC au concours soient d'ores et déjà recrutées pour cette rentrée. Nous demandons que les contractuels qui ont été privés de concours par manque d'accompagnement puissent être recrutés en priorité, dès lors que les emplois publics ne pourront plus couvrir l'ensemble des besoins sur le département.

Dossier : [le SNUDI-FO défend les contractuels](#)

c) Protocole canicule dans le Tarn-et-Garonne

Le DASEN est revenu sur notre courrier. Il a détaillé la réponse qu'il nous a faite.

Il a pris note des difficultés rencontrées par des personnels, et de la différence de réponses apportées aux personnels selon les circonscriptions. Cela sera rediscuté dès la rentrée, avec les élus de la F3SCT, les élus politiques et le Préfet, afin de mettre en place un protocole canicule départemental.

d) Demande Pôle Ressource et PPRE

SNUDI-FO 82 - Nous faisons suite à votre réponse à notre courrier de rentrée qui contestait la note de service des IEN. Nous contestons la conditionnalité de l'étude des demandes pôle ressource à la rédaction de PPRE.

Nous considérons que votre réponse n'est pas réglementaire. Les PPRE ne sont obligatoires qu'en cas de redoublement. Nous ne contestons pas le bien-fondé des PPRE. Nous demandons à ce qu'ils soient décorrélés des demandes pôle ressource. Ces demandes peuvent concerner des élèves dont l'enseignant suppose qu'ils sont dans le champ du handicap. Or les PPRE s'adressent uniquement aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage et qui ne sont pas dans le champ du handicap. Refuser d'étudier les demandes pôle ressource sous prétexte qu'elles ne sont pas associées à la rédaction d'un PPRE, c'est également empêcher les personnels RASED d'intervenir auprès de ces élèves et de participer à la rédaction d'un PPRE. Cela fait pourtant partie de leurs missions. Nous contestons cette approche quantitative de la difficulté scolaire, qui repose uniquement sur les PE, alors que les personnels RASED sont en nombre insuffisant pour apporter les aides qui doivent être.

DASEN - Ce n'est pas moi qui ai rédigé cette réponse. J'ai saisi, suite à votre courrier, un conseil d'IEN et c'est ensemble qu'ils l'ont rédigée. J'entends votre argumentaire et je leur en ferai part.

NDLR : A suivre à la rentrée.

e) Évaluations d'École

SNUDI-FO 82 - Nous souhaitons savoir ce qu'il en sera pour les évaluations d'école, l'an prochain. En effet, vous nous avez dit il y a peu, qu'elles pourraient continuer sous cette forme, évoluer, ou au contraire s'arrêter. En savez-vous davantage ? Enfin, si les évaluations d'école devaient se poursuivre, sous cette forme, nous vous rappelons notre position.

Cette évaluation n'a rien d'obligatoire sur le plan réglementaire. Qu'à ce titre, une école, un PE peuvent demander à ne pas y participer. C'est mon cas, cette année, je vous en ai informés. Quelle est votre réponse sur ce point ?

DASEN – A ce stade, nous n'en savons rien, le Conseil d'Évaluation de l'École y travaille actuellement.

Effectivement, la participation à ce dispositif n'est pas obligatoire. On peut tout à fait ne pas y participer.

NDLR : Beaucoup d'écoles ou de collègues rencontrés en RIS, en tournées d'école, craignent pourtant de s'y opposer alors qu'ils en ont le droit. Nous sommes pourtant prêts à les accompagner, si besoin.

Dossier SNUDI-FO 82 : Évaluations d'école

2) SNFOLC-82 – *Nous ne présenterons ici qu'une partie. Le reste des sujets est spécifique au second degré et à ses personnels.*

Choc des savoirs

SNFOLC – Vous nous aviez dit que vous refusiez que les groupes de besoin soient des groupes de niveau. Qu'à ce titre, vous veillerez à ce qu'aucun groupe ne regroupe l'ensemble des élèves avec des PAP, des PPRE, des PPS, etc. Or, les documents que vous avez également en votre possession montrent le contraire, sur le département. Ce sont bien des groupes de niveau. Avec toutes les difficultés qui leur sont associées. Comme en témoignent les professeurs de français et de mathématiques qui en ont la responsabilité.

DASEN – Je le répète, mon seul critère pour me permettre d'évaluer la pertinence d'un tel dispositif est : "Des élèves ont-ils progressé dans ce cadre-là ?".

J'ai laissé le choix aux chefs d'établissement de s'organiser pour faire au mieux. Qu'ils puissent avec leurs équipes, trouver une organisation permettant d'aider les élèves qui en ont besoin, à progresser en mathématiques et en français.

J'ai lu le rapport de l'Inspection générale à propos de ce dispositif, qu'elle critique sérieusement.

En ce moment, je rencontre les chefs d'établissements un à un, pour en faire le bilan.

3) **Fonctionnement et communication entre l'administration et nos organisations syndicales**

FNEC FP-FO - Nous rencontrons des difficultés pour travailler correctement. Absence de documents préparatoires, convocations tardives ou inexistantes, frais de déplacement impayés dans le cadre des missions que nous confie l'administration, etc.

Nous ne rejetons pas la faute sur les personnels de la DSDEN. Nous savons, qu'ils sont, à l'image des agents de la Fonction publique, soumis à des impératifs toujours plus nombreux, avec des moyens, insuffisants pour y répondre. Nous vous en faisons état très régulièrement.

DASEN – Nous en sommes conscients. Pour les frais de déplacement, l'ensemble des personnels qui doivent en bénéficier ont des difficultés à les percevoir. Nous subissons des contraintes budgétaires importantes, qui rendent nos missions difficiles.
